

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
<ul style="list-style-type: none"> • Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
<ul style="list-style-type: none"> • Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique individuelle 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements



GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITE EN INTERIEUR SAISON 2020 – 2021

Phase 7 - Edition du 14 mai 2021

En complément, du guide et du tableau des déclinaisons sanitaires du ministère des Sports diffusé le 12 mai 2021.

<http://www.fft.com/site/jouer/services-clubs/informations-coronavirus>

REMARQUES LIMINAIRES

Dans le cadre de la reprise des activités physiques et sportives annoncée par le ministère en charge des sports, en trois phases pour le sport en intérieur :

- à partir du 19 mai : reprise des publics prioritaires dont les publics mineurs, scolaires, périscolaires et extrascolaire, associatif encadré ;
- à partir du 9 juin : reprise pour tous les publics : limitation à 10 personnes pour les majeurs en pratique individuelle, sans limitation pour la pratique encadrée ;
- à partir du 30 juin : pour tous les publics sans limitation du nombre et fin du couvre-feu.

- Propositions faites dans l'état actuel des consignes gouvernementales.
- Tenir compte également des consignes locales.
- Possibles adaptations selon l'évolution de ces consignes fédérales servant de préconisations pour déclinaison régionale, départementale ou locale en indiquant le niveau de décision.
- Assurer une veille réglementaire régulière.

1 - ACCUEIL DANS LES CLUBS

- **Ouverture de la salle :**
 - ✓ S'appuyer sur les guides ministériels et leur application pour le tennis de table indiquée dans les consignes sanitaires préparées par la FFTT, pour expliquer aux municipalités comment la protection des licenciés est prise en compte.
 - ✓ Vestiaires et douches accessibles uniquement aux publics prioritaires.
 - ✓ Nettoyage des locaux et des surfaces, avec des produits détergents-désinfectants, respectant la norme virucide.
 - ✓ Aération des locaux : portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.
 - ✓ Mise en place de mesures d'hygiène : poubelles dans les espaces de circulation.
 - ✓ Fontaines à eau, distributeurs automatiques fermés jusqu'à nouvel ordre.
 - ✓ Restauration, buvette : protocole de la restauration (HCR) applicable.
 - ✓ Affichage de la jauge autorisée ; éviter les brassages.
 - ✓ Respect du couvre-feu.
- **Favoriser le respect des gestes barrières :**
 - ✓ Distanciation physique.
 - ✓ Pas de poignée de main.
 - ✓ Port du masque obligatoire en dehors des phases de jeu, pour toute personne dès 11 ans.
 - ✓ Lavage de main ; le port de gants est inutile.
 - ✓ Limitation du nombre de personnes ; éviter le brassage des participants.
 - ✓ Affichage des consignes dans les salles (affiche FFTT).
<http://www.fftt.com/site/jouer/services-clubs/informations-coronavirus>
- **Référent Covid et mise en place d'une procédure de gestion des cas positifs ou contact-Covid**
 - ✓ Un Référent (ou plusieurs par club) présent obligatoirement aux heures d'ouverture de la salle
 - ✓ Chargé de la mise en œuvre des protocoles sanitaires, interlocuteur privilégié en cas de contrôle sanitaire.
 - ✓ Responsabiliser les participants en leur faisant valoir le principe de précaution : ne pas venir à la salle en cas de doute sur son état de santé.
 - ✓ L'attention des encadrants et des pratiquants doit être attirée sur tout signe physique inhabituel (fatigue excessive, rythme cardiaque anormal, toux, perte de goût ou d'odorat...).
 - ✓ L'application « TousAntiCovid » est utile et à promouvoir.
 - ✓ Une liste nominative des participants à chaque séance doit être établie par le référent Covid ; la liste, limitée au nom et à un seul moyen de contact (téléphone par ex) avec la date et l'heure d'arrivée et de sortie, doit être conservée 14 jours.

2 – LES ENTRAÎNEMENTS – PRATIQUE EN SALLE

- Le protocole précédent relatif à l'entraînement est revu : détails dans le document : http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/affiche-de-reprise-phase-7-fftt-3357.pdf



COVID-19 | "AU PING, JE ME PROTÈGE ET JE PROTÈGE LES AUTRES"

PROTOCOLE INTERIEUR PHASE 7

Applicable :
à partir du 19 mai: publics prioritaires, dont les mineurs
à partir du 9 juin: tous publics, limitation à 10 personnes en pratique individuelle
à partir du 30 juin: tous publics, sans limitation de nombre

LES CLUBS

-  Désignez un responsable Covid-19 pour accueillir et vérifier le respect des **consignes sanitaires** pendant les séances.
-  En dehors des phases de jeu, une **distanciation de 2 mètres** reste obligatoire.
-  Les vestiaires et les douches de votre club sont accessibles uniquement aux publics prioritaires, dans le **strict respect des protocoles sanitaires**.
-  **Port du masque obligatoire dès 11 ans**, en dehors des phases de jeu.
-  **Nettoyez** le dessus des tables et des séparations au montage ainsi que les balles, entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.
-  Les clubs établissent une liste nominative des participants à chaque séance.

AVANT DE JOUER

-  Tous les joueurs se **nettoient les mains** en arrivant dans la salle.
-  Chaque joueur arrive à l'entraînement/match avec son **propre matériel** (raquette, serviette, bouteille d'eau,...), nettoyé avant et après la séance.
-  Il est préférable de déposer **ses affaires dans un endroit isolé** et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.

PENDANT LA SEANCE

-  Les joueurs ne doivent pas **s'essuyer les mains sur la table** ni souffler sur la balle.
-  L'utilisation du petit matériel (bassines, cerceaux, plots...) doit être **nettoyé avant chaque séance**.
-  La **poignée de main n'est pas autorisée**. Elle pourra être remplacée par un signe avec la raquette.

CONSEILS
Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains (savon, gel hydroalcoolique...) et se nettoyer les mains régulièrement.
Les encadrants doivent porter un masque.

Paris, le 14 mai 2021.

En plus des gestes barrières généraux (pas de poignées de main ni d'embrassades, distance physique, toux dans son coude...), voici les consignes sanitaires à respecter pour une reprise du Ping en toute sécurité. Ces consignes s'ajoutent à celles du gouvernement et du Ministère des Sports (au 12 mai 2021). Ces consignes sont applicables sous réserve des modalités de déconfinement préfectorales et locales.

- Nettoyer tout le matériel (tables, séparations) au montage, ainsi que les balles entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.
- Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains.

- Les encadrants doivent porter un masque.
- Insister sur le port du masque obligatoire, ainsi que sur la distanciation de 2 mètres, en dehors des séquences de jeu.
- Rappeler que le matériel (raquette, serviette, bouteille d'eau) doit être personnel.
- Rappeler que les joueurs ne doivent pas s'essuyer les mains sur la table ni souffler sur la balle.

3 – LES COMPETITIONS

Les compétitions sont autorisées :

- A partir du 19 mai pour les mineurs, sans limitation du nombre de participants
- A partir du 9 juin pour tous, avec une jauge à 50% de la capacité de la salle
- A partir du 30 juin pour tous, sans limitation du nombre de participants

http://www.fft.com/site/medias/shares_files/preconisations-sanitaires-en-competitions-phase-7-fft-3358.pdf